



Cape Sup Droit

Dossier d'inscription CRFPA

PHOTO
OBLIGATOIRE

Année Universitaire 20.../20...

Renseignements concernant l'étudiant(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Adresse :

CP : _____ Ville : _____

Portable : ____/____/____/____/____

E-mail : _____

Renseignements concernant le CRFPA :

Situation étudiante ou professionnelle pour l'année en cours : _____

Dernier diplôme obtenu : _____

Ville de passage de l'examen pour l'année en cours : _____

Suivez-vous la préparation de l'IEJ : Oui / Non

Matière de spécialité choisie : _____

Procédure choisie: _____

Avez-vous déjà passé l'examen du CRFPA : Oui / Non

Si oui, combien de fois : _____

Ville du dernier passage : _____

Etiez-vous admissible : Oui / Non

Moyenne obtenue : _____

Après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription mentionnées au dos, je sollicite mon inscription à la formule de préparation au CRFPA :

Nos Formules :

Préparation annuelle : de février à juin

- Programme complet **en centre**
- Programme complet à **distance**

Préparation estivale : de fin juin à octobre

- Remise à niveau (**en option**)
 - En droit des obligations
 - En procédure
- Programme complet **en centre**
- Programme complet à **distance**

Combiné intensif : de février à octobre

Programme complet de l'annuelle **en centre**



Programme complet de l'estivale **en centre**

Modules à la carte

- Devoirs Note de synthèse prépa annuelle à distance
- Devoirs Note de synthèse prépa annuelle en centre
- Autre (précisez) :

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

La réservation d'une place à Cape Sup Droit ne peut se faire que contre le versement d'un acompte de 150 € qui sera encaissé à l'inscription.

Indiquez le montant de votre préparation : _____

Le montant des frais de scolarité est dû en totalité et réglé par virement ou par chèque selon les modalités suivantes :

	ACOMPTE	REGLEMENT COMPTANT	REGLEMENT EN 3 VERSEMENTS	REGLEMENT EN 5 VERSEMENTS
<input type="checkbox"/> VIREMENT	150€ par chèque à réception du dossier d'inscription			
<input type="checkbox"/> CHEQUE				

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pièces à joindre au dossier :

- 1 chèque d'acompte de 150€** à l'ordre de Cape Sup Droit
- 1 photo d'identité**
- Si étudiant boursier** : photocopie de la notification de bourse.

Votre inscription implique l'engagement de poursuivre la totalité de la scolarité. Toute inscription est ferme et définitive. Elle suppose la connaissance du fonctionnement de notre préparation au CRFPA décrite dans notre brochure et l'acceptation de nos conditions générales d'inscription.

Je soussigné (e) _____, certifie l'exactitude des informations mentionnées et reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription ainsi que du règlement intérieur.

Date :

Signature de l'étudiant (e) :

Suivie de la mention « lu et approuvé »

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Article 1 : L'étudiant reconnaît avoir eu communication du Règlement intérieur Cape Sup Droit et en accepte les termes.

L'inscription doit se faire par l'intermédiaire du bulletin d'inscription.

Article 2 : PRIX

Tous les prix des droits d'inscription sont mentionnés sur la brochure, et affichés au bureau d'accueil de Cape Sup Droit.

Les prix comprennent les frais de dossier.

Le paiement des frais de dossier est inclus dans le 1^{er} versement dans le cas d'un paiement échelonné.

Article 3 : PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITÉ

Les droits de scolarité sont fixés pour l'année de formation et sont exigés à l'inscription. Le paiement des droits peut se faire au comptant ou échelonné selon un échéancier spécifique.

Les droits de scolarité sont dus pour la session de formation, sauf clause « annulation » et sauf conditions de l'article 4. Par conséquent, toute formation commencée est due dans sa totalité. En cas d'annulation de l'inscription ou de désistement notifié par lettre recommandée au plus tard avant le début des cours, Cape Sup Droit s'engage au remboursement total des sommes versées (Hors frais de dossier).

Dans le cas d'un rejet de paiement, l'étudiant doit se rapprocher immédiatement du secrétariat de Cape Sup Droit pour régler le montant rejeté augmenté des frais de rejet facturés par la banque.

Faute de régularisation d'un paiement rejeté et quinze jours après une simple relance restée infructueuse, la présente inscription est de plein droit résiliée. Dans ce cas, le solde des droits de scolarité est immédiatement exigible.

Tous les frais de recouvrement dus à un rejet de paiement non régularisé sont à la charge de l'étudiant.

Article 4 : EXCLUSION DE L'ÉTUDIANT

Dans le cas du non-respect du règlement intérieur, un étudiant peut être exclu temporairement ou définitivement par le conseil de discipline de Cape Sup Droit. Ces exclusions ne modifient nullement l'exécution normale des conditions générales d'inscription.

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU NOTRE ETABLISSEMENT ?

- | | | | |
|--------------------------|--------------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Site internet | <input type="checkbox"/> | Ancien étudiant / famille |
| <input type="checkbox"/> | Réseaux sociaux | <input type="checkbox"/> | Professionnel du droit |
| <input type="checkbox"/> | Distribution prospectus devant l'IEJ | <input type="checkbox"/> | Autres : ... |



Cape Sup Droit

CAPE SUP DROIT- 11 rue Guilloud, Le Jardin Suédois, 69003 LYON

Tel : 04.56.52.52.67 - claudine.petitbon@capesupdroit.fr - www.capesupdroit.fr



Pour plus d'informations, rejoignez-nous sur les réseaux CAPE SUP DROIT !